

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE

Mairie de Haute-Goulaine
2 rue Victor Hugo
BP 2667 HAUTE-GOULAIN
44126 VERTOU CEDEX
Tél : 02 40 54 92 22



FOURNITURE D'UN CHARIOT ÉLÉVATEUR POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA MAIRIE DE HAUTE-GOULAIN

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date et heure limites de réception : vendredi 06 avril 2018 à 12H00

Règlement de la consultation

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.1 Objet de la consultation	3
1.2 Etendue de la consultation	3
1.3 Décomposition de la consultation	3
1.4 Conditions de participation des concurrents	3
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
2.1 Durée du marché	3
2.2 Variante et prestation supplémentaire éventuelle	3
2.3 Délai de validité des offres	4
2.4 Mode de règlement du marché et modalités de financement	4
ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	4
ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	5
4.1 Pièces de la candidature	5
4.2 Pièces de l'offre	6
ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	6
ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES	8
6.1 Transmission sous support papier	8
6.2 Transmission électronique	8
ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	8

ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1. Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture d'un chariot élévateur à bras ou chargeur télescopique à destination des services techniques de la Mairie de Haute-Goulaine. Le besoin devra être satisfait par du matériel neuf.

Lieu de livraison : Centre technique municipal (CTM) : 21 bis rue des Epinettes – 44115 HAUTE-GOULAIN

1.2. Etendue de la consultation

La présente consultation est passée sous la forme d'un marché à procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Il s'agit d'un marché à prix unitaires.

1.3. Décomposition de la consultation

Le marché n'est pas alloti car il s'agit d'une prestation unique.

1.4. Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. Durée du marché

La durée du marché se confond avec la durée de livraison indiquée par le titulaire à l'article 2.5. de l'acte d'engagement.

Ce délai commence à courir le jour de la notification du présent marché au titulaire et se termine le jour de la livraison du ou des matériels retenus par le pouvoir adjudicateur à l'article 1^{er} de l'acte d'engagement.

2.2. Variantes et prestations supplémentaires éventuelles

Les variantes ne sont pas autorisées.

Il est demandé aux candidats de chiffrer obligatoirement les prestations supplémentaires éventuelles (PSE). L'éventuelle prise en compte d'une ou plusieurs PSE, mentionnée dans l'acte d'engagement contractuel, sera indiquée aux entreprises lors de la notification du marché.

Les PSE sont les suivantes :

PSE1	Équipement de confort : climatisation manuelle
PSE2	Équipement de travail : nacelle d'une capacité de 365 Kg (3 personnes), hauteur de travail d'environ 7 mètres
PSE3	Équipement de travail : balayeuse ramasseuse avec brosse interchangeable (côté droit ou gauche) pour un balayage des rues et des trottoirs
PSE4	Équipement de travail : lame à neige
PSE 5	Équipement de remorquage : prise électrique, prise de frein hydraulique et prise hydraulique pour bennage remorque, rétroviseur d'attelage

Les candidats devront remettre les fiches techniques pour chaque prestation supplémentaire éventuelle afin de connaître les caractéristiques techniques.

2.3. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.4. Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au titulaire et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (R.C.) ;
- L'acte d'engagement (A.E.) et son annexe ;
- Le cahier des clauses particulières (C.C.P.) ;
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) ;
- Le cadre du mémoire technique.

Condition d'obtention du DCE :

Les candidats peuvent télécharger les documents du dossier de consultation sur un réseau électronique via le site Internet accessible à l'adresse : <http://www.centraledesmarches.com>

Le règlement de la consultation est en accès libre. Pour les autres documents du DCE, les candidats devront s'identifier afin de pouvoir y accéder.

Ils pourront ainsi être informés électroniquement en cas de modifications du DCE, ou lors de la transmission d'informations supplémentaires.

Le DCE est disponible au format compressé zip. Les fichiers qui le composent sont les suivants :

- «.pdf» pour les pièces écrites
- « excel» pour les pièces écrites avec formules de calcul

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

4.1. Pièces de la candidature

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :
 - La lettre de candidature et désignation du mandataire par ses cotraitants (ou formulaire DC1), dûment complétée et signée par le candidat et par chacun des cotraitants en cas de groupement précisant notamment : l'objet de la candidature, la dénomination sociale du candidat, son adresse et ses coordonnées (téléphone, télécopie, courriel), si le candidat se présente seul ou en groupement, dans ce dernier cas préciser la forme du groupement, désignation, des membres du groupement et habilitation donnée au mandataire.
 - La déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun cas mentionné aux articles 45 et 48 de l'ordonnance relative aux marchés publics et notamment qu'il est en règle des articles L.5512-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. (Formulaire DC1)

- Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ; (ou formulaire DC2).

- Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique :
 - La présentation d'une liste comprenant vos principales références en rapport avec l'objet du présent marché, indiquant le montant, la date et le destinataire.

Les formulaires type (DC1 et DC2) sont téléchargeables sur le site suivant :
<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 4 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

4.2. Pièces de l'offre

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et son annexe éventuelle : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat ;
- Le bordereau des prix unitaires (BPU), dûment remplie et signé ;
- Le mémoire technique.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

- Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

Garanties et capacités professionnelles, techniques et financières

- Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1 – Prix des prestations	50 %
2 – Valeur technique	40 %
3 – Le délai de livraison	10 %

Le prix est noté en fonction de l'écart constaté avec la meilleure offre. La formule de calcul est la suivante : $50 \times (\text{prix de la meilleure offre} / \text{prix du candidat})$.

La valeur technique est appréciée au vu de la pertinence du mémoire technique joint (cf. : cadre du mémoire technique), qui devra être renseigné expressément sur tous les points suivants :

- 1) Dans la colonne « proposition du candidat », l'entreprise est dans l'obligation d'indiquer l'information demandée, la notion « inclus » ou d'établir un commentaire. Concernant les caractéristiques motorisation, performance et consommation, le candidat doit impérativement indiquer les valeurs caractéristiques de son véhicule – *Sur 20 points* ;

2) Le fournisseur est tenu d'indiquer la durée de garantie de la fourniture, objet du présent marché, et ses modalités d'application, tout en respectant les conditions de l'article 3.2. du cahier des clauses particulières – *Sur 10 points*

3) Le fournisseur est tenu de fournir l'ensemble des documents techniques du chariot élévateur – *Sur 10 points*

Le délai de livraison est noté en fonction de l'écart constaté avec la meilleure offre. Il devra être exprimé en semaines. Ce délai court à compter de la notification du présent marché et se termine le jour de la réception de la fourniture par le pouvoir adjudicateur. La formule de calcul est la suivante : $10 \times (\text{délai le plus court} / \text{délai du candidat})$.

Les notes ainsi obtenues se voient appliquer un coefficient de pondération de 50% pour le prix, de 40 % pour la valeur technique et de 10% pour le délai de livraison. En conséquence, l'offre ayant obtenu la meilleure note cumulée sera déclarée économiquement la plus avantageuse.

Après avoir invité les candidats ayant remis une offre irrégulière à régulariser leur offre, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les trois premiers candidats.

➤ **Conditions d'attribution du marché**

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations prévus à l'article 51 du décret relatif aux marchés publics que sont notamment :

- Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents datant de moins de 6 mois. Un arrêté des ministres intéressés fixe la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales devant donner lieu à délivrance d'un certificat ainsi que la liste des administrations et organismes compétents. Le candidat établi à l'étranger produit un certificat établi par les administrations et organismes de son pays d'origine ou d'établissement ;
- les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail.
- La production d'un extrait du registre pertinent, tel qu'un extrait K, un extrait K bis, un extrait D1 ou, à défaut, d'un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat, attestant de l'absence de cas d'exclusion.
Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés.

Ces pièces seront à remettre par le candidat choisi comme attributaire de l'accord-cadre dans un délai de 5 jours à compter de la date de réception de la demande émise par le pouvoir adjudicateur. Si le candidat retenu ne produit pas ces documents dans ce délai, son offre sera rejetée.

Une fois ces pièces remises, l'acte d'engagement est signé par l'attributaire, si celui-ci ne l'était pas initialement. En cas de groupement celui-ci sera signé par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.

ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

6.1. Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

**FOURNITURE D'UN CHARIOT ELEVATEUR POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA MAIRIE DE HAUTE-
GOULAIN
NE PAS OUVRIR**

Ce pli constitué d'une seule enveloppe, contiendra les pièces définies dans le présent document et devra être remis en Mairie aux heures d'ouverture et contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**Mairie de Haute-Goulaine
2 rue Victor Hugo
BP 2667 – HAUTE-GOULAIN
44126 VERTOU CEDEX**

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu. Il sera renvoyé à son auteur.

6.2. Transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante : <http://www.centraledesmarches.com>. Il est précisé que le choix du mode de transmission est irréversible : l'utilisation d'un mode de transmission différencié entre la candidature et l'offre n'est pas autorisée.

ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires d'ordre administratif ou technique qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

Pour les questions d'ordre administratif :

Mairie de Haute-Goulaine
Mme Valentine LEPESANT, chargée de la
commande publique
2 rue Victor Hugo
BP 2667 HAUTE-GOULAIN
44126 VERTOU CEDEX
Tél : 02 40 54 92 22
Courriel :
marchespublics@hautegoulaine.fr

Pour les questions d'ordre technique :

Mairie de Haute-Goulaine
M. Patrick CONVERT, DST
21 bis rue des Epinettes
44115 HAUTE-GOULAIN
Tél : 02 40 54 92 23
Courriel :
servicestechniques@hautegoulaine.fr

Toute question écrite d'un candidat appelant une réponse écrite de la Collectivité fera l'objet d'une diffusion à l'ensemble des autres candidats, sans préciser toutefois l'origine et l'auteur de la question.